IVRY
S/SEINE

FICHE DESCRIPTIVE DE CHANTIER COURANT

Annexe de l'arrêté permanent 2023 réglementant la circulation au droit des chantiers courants sur les voies hors RGC exécutés par ou pour le compte des Directions des Services de l'Environnement et de l'Assainissement, des Transports, de la Voirie et des Déplacements, des Espaces Verts et du Paysage du Conseil Départemental du Val-de-Marne

Description des travaux : Entretien Ouvrage d'Art Pont Gosnat

Intervenant : DTVD ISTO
Adresse : 100, Avenue du Stalingrad
Interlocuteur : Mr PEREIRA Lionel
Portable : 07 85 04 75 01
Courriel : lionel.pereira@valdemarne.fr

En charge du balisage :
Adresse :
Interlocuteur : IDEM
Portable :
Courriel :

Nom de la voie : Avenue Georges Gosnat RD154
Tronçon concerné : Pont Gosnat
Gestionnaire : CD
Sens IVRY → S. Charenton

Calendrier prévisionnel : du 30/05/2023 au 02/06/2023
Horaires d'intervention : 9h30 – 16h30

Mesures d'exploitation prévues (autres que limitation de vitesse à 30 km/h au droit du chantier et interdiction de stationner aux abords du chantier) :

☐ Neutralisation d'une ou plusieurs voies de circulation sans basculement de la circulation sur la chaussée opposée
☒ Neutralisation d'une voie bus
☒ Neutralisation d'une voie cyclable
☐ Rétrécissement de chaussée avec maintien d'une largeur de 2,80 mètres minimum
☐ Mise en place d'alternat sur une longueur < 200 m — ☐ de 9h30 à 16h30 — géré ☐ par feux tricolores provisoires ☐ à l'aide de panneaux B15 et C18 ou de piquets mobiles
☐ 24h/24 — géré ☐ par feux tricolores provisoires

☒ Neutralisation du trottoir — ☐ partielle ☒ totale — côté ☐ pair ☐ impair
☒ Circulation piétonne — ☒ maintenue ☐ déviée — ☒ de 9h30 à 16h30 — ☐ 24h/24 — ☒ sur trottoir opposé ☐ sur chaussée avec balisage ☐ sur stationnement neutralisé

Observations : Neutralisation de la voie Bus, piste cyclable et trottoir au droit et à l'avancement du chantier. les cyclistes et les Bus intégreront la circulation générale.

Le 01/02/2023

Signature

Validation SDS

Le 8 MAR. 2023

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne) Direction Espaces Publics — Déplacements Stationnement